

Compte rendu de séance

Séance du 10 Février 2020

L'an 2020 et le 10 Février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de GARNIER Maryse Maire

Présents : Mme GARNIER Maryse, Maire, Mmes : BONVALET Jeanne, BUNCZUK Elodie, CHOTIN Françoise, DAVAILLON Isabelle, GUIGNARD Annick, PAQUET Sandra, ROZÉ Sylvie, MM : CHAPELOT Pascal, d'ANDIGNÉ Constantin, GUIGNARD Christian, MARSAIS Jean-Pierre

Excusé(s) : MM : DROULIN Sylvain, GIRARD Jean-Pierre

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 12

Date de la convocation : 28/01/2020

Date d'affichage : 17/02/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-préfecture de Loches
le :

et publication ou notification du : 17/02/2020

A été nommé(e) secrétaire : Mme CHOTIN Françoise

Objet(s) des délibérations

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2019 - réf : 2020/007

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser.

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2019. - réf : 2020/008

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21 et L. 2343-1 et 2,

Vu le Code des communes et notamment des articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2019. Madame le Maire ayant quitté la séance et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Sandra PAQUET, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- **Adopte** le compte administratif de la commune de l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
<u>Dépenses</u> :	343 526,02 €	365 952,35€
<u>Recettes</u> :	58 317,29 €	511 521,47 €
<u>Résultat</u> :	-285 208,73 €	+145 569,12 €

Restes à réaliser en dépenses de la Cne : 14 580,00 €
Restes à réaliser en recettes de la Cne : 8 487,00 €

Attribution des lots de l'appel d'offre pour le marché public des travaux d'aménagement du centre bourg et de la traversée sur la RD 760. - réf : 2020/009

Madame le Maire de la Commune de VILLELOIN-COULANGÉ rappelle qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 16 décembre 2019 pour le MAPA "aménagement du Centre-bourg et de la traversée de la commune par la Route Départementale 760". Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 24 janvier 2020 à 12h00.

L'ouverture des plis a eu lieu le 31/01/2020 en présence des membres de la commission MAPA.
7 entreprises ont répondu.

La commission MAPA réunie le 31/01/2020 a effectué l'analyse des plis.

Au vu des critères de jugement des offres tel que définis dans le règlement de consultation, à savoir valeur technique 50% et le prix des prestations 50%, le choix des entreprises est proposé au conseil municipal pour délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient la proposition faite par la commission MAPA.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.
- Et charge le Maître d'œuvre de procéder aux vérifications d'usage et de préparer le marché à passer avec les attributaires.

Devis pour la fourniture et la pose d'un poteau incendie sur la rue de Montrésor - RD 760. - réf : 2020/010

Des travaux sont actuellement réalisés sur la RD 760 par la Communauté de Communes de Loches Sud Touraine sur le réseau d'eau potable. Madame le Maire propose au conseil municipal de profiter de l'ouverture des tranchées pour faire installer une borne à incendie au carrefour de la rue de Montrésor et de la rue de Beaumont, ce qui permettrait une couverture plus étendue de la défense incendie sur ce secteur de la commune.

L'entreprise R.T.C. de Saint-Aignan (41) qui réalise les travaux pour le compte de la Communauté de Communes, propose un devis d'un montant de 2.990,00 € HT soit 3.588,00 € TTC pour la fourniture et la mise en place de ce poteau incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la pose d'un poteau incendie sur la RD 760 au carrefour de la rue de Montrésor et de la rue de Beaumont.
- Accepte le devis de l'entreprise R.T.C. d'un montant de 2.990,00 € HT soit 3.588,00 € TTC pour la fourniture et la mise en place de ce poteau incendie.
- Charge Madame le Maire de signer le devis et de faire exécuter les travaux.

Modification du tarif de la dispersion des cendres au jardin du souvenir. - réf : 2020/011

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des prestations du cimetière ont été révisés par délibération du 07/10/2019 avec mise en application au 1er janvier 2020. Depuis, le fournisseur des plaques d'identification pour les cendres dispersées au jardin du souvenir a fait parvenir une augmentation de ses fournitures. Le montant du tarif de cette prestation au public est soumis à l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Dit que, au vu de l'augmentation du fournisseur des plaques d'identification en bronze, le tarif de dispersion des cendres au jardin du souvenir au cimetière de la commune sera porté à 125 € plaque d'identification comprise.
- Charge Madame le Maire de faire procéder à la rectification du tarif des prestations du cimetière pour le public.

Vente de l'immeuble de l'ancienne poste. - réf : 2020/012

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de la réunion du 04/11/2019 il a été décidé par délibération n°2019/060 de mettre en vente l'immeuble propriété de la commune situé au 17 rue Bernard de Lattre sur la parcelle cadastrée BH 144. Le locataire occupant du logement, ayant renoncé à son droit de préemption pour l'achat de l'immeuble, la vente au public peut être proposée.

La mise à prix doit être la même que celle proposée au locataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Vu la renonciation à son droit de préemption par le locataire occupant le logement situé dans l'ancienne poste au 17 rue Bernard de Lattre sur la parcelle cadastrée BH 144, **décide** la mise en vente au public de l'immeuble dans sa totalité et en état.
- Dit que le prix fixé est de 70.000,00 €.
- Charge Madame le Maire de déposer le dossier de vente auprès de Maître Jayet Notaire à Genillé et de signer les documents s'y référant.

Questions diverses :

Programme festivités 2020 de l'A.P.E. :

° Un carnaval multi générationnel aura lieu le samedi 07 mars 2020 à partir de 15h00. Départ du défilé depuis le stade jusqu'à l'EHPAD. Puis retour au stade pour brûler le "Bonhomme Carnaval".

° Une bourse aux jouets, vêtements et puériculture est organisée à la salle des fêtes le samedi 04 avril 2020.

° La Kermesse annuelle est programmée le samedi 27 juin 2020 au stade. Des stands seront animés par les Jeunes Sapeurs-Pompiers avec des démonstrations et par la Croix Rouge avec une initiation aux premiers secours.

Complément de compte-rendu:

Travaux de voirie 2020 : Dans le cadre du contrat de commande groupé pour les travaux de voirie 2020 avec la Communauté de Communes, le programme communal de cette année se portera sur le chemin dit "de la Senaudière" et celui "de la Boursetterie". La maîtrise d'ouvrage a été confiée à Sologne Ingénierie qui viendra prochainement sur site afin de réaliser une estimation des travaux.

Séance levée à: 22:25

En mairie, le 11/02/2020
Le Maire
Maryse GARNIER